

**Résumé du projet :** Le SESSAD SERVICE AUTISME SOLIDARITE accompagne des enfants, des adolescents âgés de 3 à 20 ans, parisiens, atteints d'autisme et troubles associés. Il intervient dans les différents lieux de vie de l'enfant, à l'école, au domicile. Outre cette action individualisée en direction de l'enfant et en soutien de ses parents, et leur famille, le SESSAD peut proposer des actions collectives par âge ou centres d'intérêts.

**Carte d'identité :**

Agrément : DASS de Paris  
Financement : Caisse Régionale d'Assurance  
Maladie d'Ile de France  
Création du service : 1995  
Territoire : Paris  
Ouverture : 210 jours par an  
Nombre de places : 40  
Nombre de salariés : 26  
Nom directrice : Madame SCHWARZ



**Modalités d'admission :**

Avis favorable d'orientation - MDPH de Paris

Diagnostic

Courrier des parents

Dossier constitué par les parents (bilans...)

**1<sup>er</sup>** Entretien avec les parents, la Directrice et l'Assistante sociale

**2<sup>ème</sup>** Rendez vous avec l'enfant, ses parents, le Médecin du service

**3<sup>ème</sup>** Rendez vous avec l'enfant, ses parents, le(s) Psychologue(s) du service

**Les principales modalités d'intervention :**

TEACCH, ABA, MAKATON, PECS...

**Lieux d'intervention**

A l'école

Au domicile

Au SESSAD

En moyenne, 5 interventions par semaine.

**Composition équipe :**

1 Directeur

1 Assistant de direction

1 secrétaire

1 Médecin psychiatre

3 Psychologues

1 Assistant du service social

7 Educateurs spécialisés

3 Moniteurs éducateurs

2 Professeurs d'activités physiques adaptées

3 Psychomotriciens

3 Orthophonistes

**PLAN D'ACCES**



Métro : Alésia ou Porte d'Orléans

Tramway : T3

Bus : 52

Le SESSAD Service Autisme Solidarité (SAS) s'adresse à des enfants et adolescents atteints d'autisme ou de **Troubles Envahissants du Développement (TED)**, selon les critères du DSM IV et CIM 10, à des garçons et filles âgés de 3 à 20 ans.

La première **mission** du SESSAD est d'aider au maintien de l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte dans son milieu de vie familial, social, scolaire, professionnel (stage en entreprise).

Les actions du SESSAD sont :

- affiner le diagnostic,
- informer, aider à la connaissance du handicap,
- maintenir la proximité familiale,
- mobiliser les ressources d'un milieu,
- soutenir à la scolarisation, à la socialisation
- aider à l'acquisition de l'autonomie,
- mettre en place les actions éducatives, sociales et thérapeutiques qui permettent à l'enfant de se développer de la façon la plus harmonieuse possible,
- coordonner ses mêmes actions,
- soutenir et conseiller,
- aider lors des orientations en établissements scolaires, médico-social ;

*L'accompagnement tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie psychique et pratique maximum, l'insertion sociale, scolaire et préprofessionnelle.*

*Les outils et moyens d'apprentissage se basent sur une pédagogie structurée et individualisée, une approche psycho éducative et rééducative.*

L'équipe du SESSAD **rencontre** la famille (parents, fratrie, grands parents) lors d'une visite à domicile et au SESSAD, rencontre l'enfant, les équipes des établissements ou services qui ont précédé le SESSAD, et les équipes des établissements scolaires, extra scolaires, les rééducateurs qui accompagnent l'enfant au quotidien. Elle rencontre ceux qui accompagneront l'enfant et sa famille après le SESSAD.

La famille ainsi que les intervenants, peuvent solliciter chaque professionnel du SESSAD individuellement ou collectivement à tout moment de l'accompagnement et du projet individualisé.

Des **rencontres « point famille »** réunissant les parents, l'enfant, l'adolescent, le médecin psychiatre, l'éducateur et le psychologue référents de l'accompagnement ponctuent la prise en charge une fois par an au moins ou plus si besoin est. Le projet est ainsi réévalué régulièrement.

**Son action** est définie pour chaque enfant dans un projet éducatif, pédagogique, et thérapeutique individualisé le « **PEI** ». Ce projet est formalisé avec la famille et l'enfant après 3 à 6 mois d'observation. Un bilan de projet est remis à la famille en fin d'année.

**Les activités** sont individuelles et/ou collectives ; elles se pratiquent à l'école, au SESSAD, au domicile, en entreprise lors de stage. Le service est généralement fermé **lors des vacances scolaires**, quelques activités de groupes ou individuelles peuvent être proposées à des enfants en fonction de leur projet individualisé.

**L'ensemble des frais** concourant à une prise en charge globale, thérapeutique, éducative et pédagogique des enfants tel que le définit le Décret n° 89 798 du 27 octobre 1989, est prise en charge par la CRAMIF ; seuls, les frais de transport de l'enfant est la charge de celui-ci.